

FRANCONVILLE

Meurthe
et
Moselle
(54)



Notre village
N° 87



10 juillet 2025

- ❖ Réouverture secrétariat de mairie le vendredi 05 septembre 2025.
- ❖ Administratif : location de chasse, arrêté municipal du 21 juin, contrats secrétariats de mairie, CAUE, Annexe Renardière, CCTLB : rapport d'activité, mise à jour statuts, CLECT
- ❖ Commission travaux : point construction nouvelle mairie
- ❖ Alerte sécheresse et prévention du risque d'incendie de forêt et de végétaux
- ❖ Pétanque et inscription kayak

ADMINISTRATIF

Arrêté municipal du 21 juin 2025

La circulation de tous véhicules, automobiles, hippomobiles, motocyclettes et bicyclettes, sont rigoureusement interdits à partir de la mairie jusqu'à « la petite fin » le mardi 12 août 2025 de 16h00 à 22h00.

Le stationnement des véhicules est interdit sur l'usoir qui se situe entre le 15 et le 19 rue de l'Eglise à partir du 11 août 2025 20h00 jusqu'au 12 août 2025 22h00.

CHASSE :

Suite à plusieurs sollicitations de différentes ACCA pour louer notre et dans l'intérêt de la commune, toutes ont été consultée pour nous faire une proposition de prix. Seules deux ont finalement répondues : L'ACCA de Franconville et celle de Moriviller pour le même prix 400 euros.

Le conseil municipal a préféré logiquement louer la chasse à l'ACCA de Franconville pour 400 euros pour le Canton des Rayeux avec l'entretien des deux Cantons des Rayeux et de la Rouroy pour les lignes et milieux de tranchées pour une durée d'un an.

Pour rappel le manque à gagner pour la commune est de 400 euros / an par rapport aux anciens baux de 2022. La demande de subvention de l'ACCA de Franconville a été refusée.

CCTLB : rapport d'activité

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités des services de la CCTLB pour l'année 2024 consultable sur le site de la commune dans la rubrique intercommunalité.

Mise à jour des statuts

Le conseil municipal approuve la suppression de la compétence facultative de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat « Organisation du transport collectif des personnes dans son ressort territorial d'autorité de la mobilité », la compétence ayant été transférée au PETR du Pays du Lunévillois par délibération n° 2017-323 du 26 octobre 2017.

Le conseil municipal approuve le transfert des compétences optionnelles de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, dans les compétences facultatives en application de la loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

CLECT : création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), doit créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La mission de cette commission est, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI et de rédiger un rapport sur les méthodologies et les résultats de ses travaux.

Chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT.

Le conseil municipal a désigné le maire, Philippe SCHAEFFER représentant de la commune de Franconville.

Secrétariat de mairie

Contrat de vacation

Suite au décès de Marie-Ange BLIES et pendant la période de recrutement d'une remplaçante, le Conseil municipal, décide d'établir un contrat de vacation à Madame PICARD Katia à partir du 17 mai 2025 avec le tuilage d'un mois avec la nouvelle secrétaire voire deux si nécessaire.

Contrat de durée indéterminée

Suite au décès de Marie-Ange BLIES, le conseil municipal, décide d'établir un Contrat à Durée Indéterminée avec une période d'essais de deux mois à Madame Doriane CHRIST au poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2025.

CAUE

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour le montant de 55 euros.

Annexe du centre social « La Renardière » à Gerbéviller

Une participation financière de 7 euros par habitants est souhaitée par la commune de Gerbéviller pour la mise en place d'une annexe au centre social « La renardière » à Gerbéviller.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), subventionne déjà le centre social « La Renardière ».

Le choix du conseil municipal est de rester sur la structure existante, le montant de la participation financière n'étant pas figé, juste un montant minimum.

COMMISSIONS

Travaux

Suivi Nouvelle mairie

Actuellement nous attendons le retour de la demande de subvention de la DETR, les autres dossiers n'ont pas pu être instruits suite au décès de la secrétaire : le dossier pour le département est en cours d'instruction pour la région les dossiers seront instruits avec la nouvelle secrétaire.

Voici le plan de financement prévisionnel de la démolition d'une ferme du XXVIIIe et construction d'une mairie et d'une salle intergénérationnelle. Les superficies sont les suivantes pour la mairie : 48 m² et la salle : 120 m² (dont 40 m² pour les sanitaires, four pour réchauffer, évier, hall d'entrée)

Travaux bâtiments	586 713.89 €
Aménagement extérieur	70 490.00 €
Honoraires et études	145 119.22 €
Montant des travaux HT	802 323.11 € HT

Subventions			
DETR :	40 %	320 929.24 €	
Région (friche sur démolition : 55 000 €) :	40 %	22 000.00 €	
Région (cadre de vie et services publics)			
• Salle (au prorata des surfaces : 525 000 €)	20 %	105 000.00 €	
• Aménagement extérieur : 70 490 €	20 %	14 098.00 €	
Département APT :	14.90 %	119 546.14 €	
Total des subventions attendues		581 573.38 €	

Vente de la mairie actuelle	177 000.00 €
Emprunt	43 749.73 €
Total du financement	220 749.73 €

À SAVOIR

Secrétariat

Le secrétariat est toujours fermé, Katia Picard vient ponctuellement en fonction des urgences en attendant le remplacement de Marie-Ange Blies par la nouvelle secrétaire Doriane Christ qui prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2025.

Nous remercions Katia Picard qui malgré un emploi du temps très dense nous accorde les heures dont la commune a besoin pour pallier aux urgences.

Les horaires et jours de permanences ne changent pas, la date de réouverture est le vendredi 05 septembre 2025 de 16h00 à 18h00.

À SAVOIR

Prévention du risque d'incendie de forêt et de végétaux

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a activé le degré de danger « modéré » pour l'ensemble du département

Rappel les interdictions concernent :

- le brûlage des déchets végétaux (sauf en cas de dérogation),
- les lâchers de lanternes volantes équipées de flammes.

Sont interdits également en forêt et à moins de 200 mètres des lisières des bois et forêts :

- le fait de fumer,
- les feux de camps,
- l'emploi du feu (sauf propriétaires et ayants-droits ou barbecues installés sur des aires aménagées),
- les travaux générateurs potentiels de départ de feu (sauf en présence de moyen de protection),
- les travaux non générateurs potentiels de départ de feu, activités de transport de bois, broyage de plaquettes (sauf en présence de moyen de protection).

Les activités agricoles sont autorisées de 13h à 22h en présence de moyens de protection.

Sont considérés comme des moyens de protection :

- les machines révisées, graissées et dépoussiérées tout au long de la campagne de travaux,
- un extincteur dans le ou les engins (si possible extincteur à eau avec additif),
- un téléphone portable chargé pour alerter les secours en cas de problème.



**TERRITOIRE
DE LUNÉVILLE
À BACCARAT**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



JUSQU'AU 31 AOÛT
**BÉNÉFICIEZ DE LEVÉES
SUPPLÉMENTAIRES
NON-COMPTABILISÉES**

**BAC D'ORDURES
MÉNAGÈRES**

la deuxième levée
du mois n'est pas
comptabilisée

**BORNE
AVEC BADGE**

la deuxième ouverture
du mois n'est pas
comptabilisée



**LE TRI
+ FACILE**



TRIIONS.FR

LE BON RÉFLEXE POUR TROUVER
TOUTES LES INFOS
SUR LA GESTION DES DÉCHETS



03.83.74.05.00



contact@trions.fr

À SAVOIR

Alerte Sécheresse

La situation d'ALERTE prévoit par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques sauf dérogations précisées au sein de l'arrêté de restriction,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport de 10h00 à 18h00,
- l'interdiction d'irrigation des cultures de 10h à 18h.

En plus de ces limitations provisoires, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels, les hydro-électriciens et la navigation fluviale.

Pour toute question ou signalement, le service « Environnement Risques Connaissance » de la Direction Départementale des Territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers :

ddt-secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr / 03.83.91.41.06

CONCOURS

Pétanque

Sous la chaleur et un soleil de plomb, seulement quatre équipes en lice cette année pour inaugurer le terrain de pétanque. Les vainqueurs sont Yannick et Jean suivi de Sabine et Hervé puis Alexia et Kévin. Tous ont appréciés de jouer sur un bon terrain.

Félicitations à toutes et tous les participants.

AGENDA

02

Samedi 02 août 2025

- 13h30 Sortie Kayak

12

Mardi 12 août 2025

- 20h00 Spectacle Juste au CaillOU

05

Vendredi 05 septembre 2025 - 16h00-18h00 Permanence Mairie

06

Samedi 06 septembre 2025 - 10h00 Les Franconvilloises

Bonnes vacances à toutes et tous

INSCRIPTIONS Sortie Kayak samedi 2 août 2025 après-midi

(Inscriptions obligatoires)

Merci de retourner le coupon en mairie ou par courriel (mairie@franconville54.fr) avant le 29 juillet 2025

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :